



Association de Solidarité Internationale Voiles Sans Frontières
Maison des Associations • 12 Rue Colbert • CP 77 • 56100 LORIENT • France
33 (0)6 25 69 02 55 • contact@voilessansfrontieres.org
RNA W561001102 - SIRET 451 698 310 00104 – Date de création : 26 mai 1997
<http://www.voilessansfrontieres.org/> <https://www.facebook.com/voilessansfrontieres>
<https://www.instagram.com/assosvsf/>

A l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire de VSF qui se tiendra à Lorient le 7 mai 2022, l'équipe de Voiles Sans Frontières met à la disposition des adhérentes et des adhérents de l'Association les documents suivants :

- **Le rapport moral, le rapport financier et le rapport d'activités de l'année 2021 ;**
- **Un bulletin de vote à distance pour ceux qui ne pourront être présents à l'Assemblée générale ordinaire ;**
- **Le pouvoir.**

Ces documents peuvent être téléchargés en cliquant [ICI](#)

Le vote par correspondance demandant un formalisme, vous trouverez ci-dessous la procédure qui a été retenue par Voiles Sans Frontières.

Toute l'équipe de Voiles Sans Frontières vous remercie pour votre participation. Nous restons à votre disposition au 06 25 69 02 55.

Avec nos salutations les plus solidaires - **Le Bureau**

PROCEDURE POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

- 1) Télécharger sur le site de VSF le bulletin de vote et le compléter. **Attention** : pour être valide, il doit rester anonyme (pas de signature ni aucun signe distinctif). Aucune modification ne doit y être apportée en dehors de l'expression du choix pour les résolutions proposées.
- 2) Glisser ensuite votre bulletin de vote complété dans une enveloppe blanche, également sans aucun signe distinctif, au format ordinaire 16x11. Cacheter l'enveloppe.
- 3) Glisser cette 1^{ère} enveloppe ainsi que la photocopie de votre pièce d'identité (côté photo) dans une seconde enveloppe que vous posterez à l'adresse suivante :

Maison des associations
Association VOILES SANS FRONTIERES
VOTE PAR CORRESPONDANCE AGO 2022
12 RUE COLBERT - CP 77
56100 LORIENT

Les enveloppes reçues jusqu'à vendredi 6 mai 2022 inclus seront gardées par notre secrétaire sans être ouvertes. Elles seront ouvertes et contrôlées (contrôle de la pièce d'identité, vérification de l'adhésion, comptage et émargement de la feuille de vote) le samedi 7 mai 2022 après le vote des résolutions lors de l'AGO. Il sera ensuite procédé à un dépouillement classique avec scrutateurs.

Attention : les votes qui ne respecteront pas scrupuleusement la procédure indiquée seront considérés comme nuls lors du dépouillement.